



AVIS PUBLIC

RÉSOLUTION PPCMOI-2023-01

ENTRÉE EN VIGUEUR

PRENEZ AVIS que lors de la séance ordinaire tenue le 5 février 2024, le conseil municipal de la Ville de Windsor a adopté la résolution PPCMOI-2023-01 afin de permettre un projet commercial intégré dans la zone Ip-4, dans le cadre du *Règlement n° 68-2003* sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble.

L'objet de la résolution PPCMOI-2023-01 est d'autoriser un ensemble commercial intégré sur le lot 5 959 479 et sur une petite partie du lot 5 637 329 (partie d'une emprise de la rue Maurice-Bachand servant antérieurement de T de virage mais qui n'est plus nécessaire) dans la zone Ip-4, tel que présenté sur un plan projet annexé à la résolution. Différents secteurs à l'intérieur de l'ensemble commercial permettront des usages multiples tels dépanneur, restaurant, vente d'essence, vente au détail de biens d'équipements sauf une pharmacie, services professionnels et personnels, services financiers et administratifs, services hôteliers (maximum 5 étages), ainsi qu'une épicerie.

Le certificat de conformité aux objectifs de la MRC du Val-Saint-François a été émis le 6 mars 2024.

La résolution PPCMOI-2023-01 entre en vigueur conformément à la Loi et peut être consultée à l'hôtel de ville de Windsor, au 11, rue Saint-Georges, local 230, à Windsor, aux heures ordinaires de bureau.

Fait à Windsor,
28 mars 2024


M^e Edwin John Sullivan
Greffier

Certificat de publication

Je, M^e Edwin John Sullivan, greffier de la Ville de Windsor, certifie par la présente que j'ai publié le présent avis public sur le babillard de l'hôtel de ville, au 11 rue Saint-Georges, local 230, à Windsor, ainsi que sur le site Internet de la Ville, en date du 28 mars 2024, conformément au *Règlement 457-2022* intitulé *Règlement sur les modalités de publication des avis publics de la Ville de Windsor*.

Fait à Windsor,
Ce 28 mars 2024


M^e Edwin John Sullivan
Greffier